

MAIRIE DE MILLEMONT – 2, place Maurice Richard – 78940 MILLEMONT

COMPTE RENDU - EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation

Date d'affichage de la Convocation

07/11/2018

16/11/2018

L'an deux mil dix-huit, le seize du mois de novembre à 21h00.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOSEPH Annie, Maire

Membres en exercice : 11

	Présents	Absent (e)	Procuration à
Mme JOSEPH Annie	X		
M. SÉRISÉ Bertrand	X		
M. FRATTINI Bruno	X		
M. ROBERT Guy-Michel	X		
Mme CARTIER Simone	X		
Mme CHAUSSIS Nathalie	X		
M. LE GOAZIOU Dominique	X		
Mme VIANA DE MENDONCA Céline		X	Annie JOSEPH
M. CULLIN Patrice	X		
M. BIGOT Dominique	X		
Mme MUZY Véronique		X	

Membres présents:

9 Présents - 1 excusé - 1 absent.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 21h00.

Le conseil municipal conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a élu Bertrand SÉRISÉ, secrétaire de séance.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint est ouvre la séance et demande de mettre à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Investissement à hauteur de 25% des crédits engagés sur l'année 2018 pour régler les factures avant le vote du budget.

- Signature de la convention médiation avec le personnel communal
- Bons de chauffage

Après en avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, les membres du Conseil municipal décident d'inscrire à l'ordre du jour les sujets proposés par Madame le Maire.

Madame le Maire ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

1. **Approbation du conseil municipal du 22 août 2018**
2. **Indemnités de conseil aux comptables de la trésorerie de Montfort l'Amaury**
3. **Subvention scolaire – Séjour Maurice Ravel**
4. **Approbation du règlement technique du SIE-ELY – (Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-et-Loir & Yvelines)**
5. **. C. C. C. Y. (Communauté de Communes Cœur d'Yvelines)**
6. **Syndicats**
7. **Investissement à hauteur de 25% des crédits engagés sur l'année 2018 pour régler les factures avant le vote du budget.**
8. **Signature de la convention médiation avec le personnel communal**
9. **Bons de chauffage**
10. **Questions diverses**

-
1. **Approbation du conseil municipal du 22 août 2018** : Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 22 août qui a été distribué lors de la convocation.

Après en avoir délibéré, aucune remarque n'ayant été faite sur le compte rendu, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

2. **Indemnité de conseil au comptable de la trésorerie de Montfort l'Amaury**

Madame le Maire informe le Conseil que Mme NOWAK Catherine a été comptable pendant 60 jours au début de l'année 2018 et qu'elle nous a transmis sa demande d'indemnité pour l'année 2018 qui se monte à 52.02 euros brut, soit un montant net de 47.08 euros.

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal n'a pas donné d'indemnité à Madame NOWAK l'an dernier.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, les membres du Conseil municipal décident à la majorité des membres présents de ne pas verser l'indemnité à Madame NOWAK.

Madame le Maire informe que M. Bernard HANNEBICQUE a remplacé Mme NOWAK. Depuis, les relations avec la Trésorerie sont devenues excellentes. M. HANNEBICQUE, nous a transmis l'état liquidatif concernant son indemnité qui se monte à 260.08€ brut soit un montant net de 235.31€. Je vous propose de lui donner cette indemnité à 100% compte tenu de l'aide importante apportée par son équipe et lui-même.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, les membres du Conseil municipal décident de voter l'indemnité à 100%.

3. Subvention scolaire – Séjour Maurice Ravel

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Madame FERET et Monsieur POITOU organisent un séjour « La découverte du Milieu montagnard ». Ce voyage sera l'occasion pour les enfants d'apprendre « ailleurs et autrement » et de valider « en milieu naturel » certaines connaissances. Je vous informe que l'an dernier pour chaque voyage la commune, par le biais du CCAS, a donné 50€ de subvention par enfant.

Madame le Maire propose de subventionner le voyage pour le même montant soit 50€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident :

- D'octroyer une subvention de 50€ au collège Maurice Ravel pour le séjour « La découverte du Milieu montagnard ».
- Dit que la subvention pourra être réglée soit en 2018, soit courant 2019.

4. Approbation du règlement technique du SIE-EIY – (Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-et-Loir & Yvelines)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur le Président du SIE-ELY vient de nous transmettre la délibération et le règlement technique approuvés en séance du 11 septembre 2018.

Madame le Maire explique aux membres du Conseil municipal que nous devons approuver le règlement technique.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent le règlement technique du SIE-ELY approuvé par le comité syndical le 11/09/2018

5. C. C. C. Y. (Communauté de Communes Cœur d'Yvelines)

Madame le Maire informe le Conseil que lors de sa séance du 19 septembre 2018, les membres du conseil syndical se sont réunis pour approuver le « rapport sur le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés - Année 2017) et le rapport d'activités de la même année.

Madame le Maire dit que les deux rapports doivent être approuvés par les membres du conseil municipal comme chaque année.

Après en avoir en entendu les explications de Madame le Maire, les membres du Conseil municipal décident d'approuver les deux rapports à 9 pour et 1 abstention.

6. Syndicats :

Madame le Maire explique aux membres du Conseil municipal que selon le Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal doivent approuver le rapport d'activités de chaque syndicat auquel la commune adhère soit :

- Le SILY -le SIAB - le SITERR

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, les Membres du Conseil municipal :

- Approuvent les rapports d'activités du SILY, du SIAB et du SITERR

7. Investissement à hauteur de 25% des crédits engagés sur l'année 2018 pour régler les factures avant le vote du budget.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'au vu de l'article L1612*-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut sur autorisation du conseil municipal, engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite des 25% avant l'adoption du budget principal qui devrait intervenir avant le 15 avril 2019.

Madame le Maire présente le tableau ci-dessous :

Chapitre	BP2018	25%
20 : Immobilisations incorporelles	5 227€.00	1 306.75
21 : Immobilisations corporelles	215 681.20€	53 920.30€
Total	220 908.20€	55 227.05€

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2019, Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

8. Signature de la convention médiation avec le personnel communal

Madame le Maire présente la convention pour la médiation en cas de conflit avec le personnel communal, proposée par le CIG,

La loi de modernisation de la justice du XXIème siècle prévoit, à titre expérimental pour une durée de 4 ans, que les agents de la fonction publique fassent précéder les recours contentieux d'une médiation préalable obligatoire.

Madame le Maire propose de donner au CIG cette mission de médiation préalable obligatoire et nous propose de signer la convention en ce sens. La prestation de médiation ne sera facturée que si on l'utilise.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, les membres du Conseil municipal donnent signature à Madame le Maire de ladite convention à l'unanimité des membres présents.

9. Bon de Chauffage :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de renouveler l'aide au chauffage pour l'année en cours soit 150 euros d'aide par famille, pour les personnes de plus de 70 ans qui ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu et sur présentation de leur avis d'impôt sur le revenu.

Après en avoir échangé, les membres du Conseil municipal décident que l'aide au chauffage sera de 175 euros par famille pour les personnes de plus de 70 ans.

10. Questions diverses :

Monsieur LE GOAZIOU demande si la commune envisage de mettre en place un défibrillateur à la mairie et fait remarquer que le toit de l'abribus est très abimé.

Monsieur FRATTINI propose :

- de se renseigner sur l'achat d'un défibrillateur pour la mairie.
- de remplacer les tuiles de l'abribus cassées par les jeux de ballon

Fin de la séance à 22h05

Le Maire, Annie JOSEPH



M. FRATTINI Bruno

Le secrétaire de séance, M. SÉRISÉ Bertrand



M. ROBERT Guy-Michel

Mme CARTIER Simone



M. LE GOAZIOU Dominique



M. Patrice CULLIN



Mme CHAUSSIS Nathalie

M. BIGOT Dominique

